

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers en  
exercice : 29

**Séance du 04 MARS 2020 A 19H30**

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Vingt, le **04 MARS A 19H30**

Extrait affiché le :  
**05 mars 2020**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**1ère séance 2020**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, Adjointes et Adjoint, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, Monsieur FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absentes** :

Mme BOULANGER Annie  
Mme PANO-WENTZEL Marylène  
Mme ANDRÉ Sophie  
M. DEMENGE Abel

**Objet** : US Raon : Renouvellement de la Convention Pluriannuelle d'objectifs et de financement.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** :

M. SALTZMANN Michel à M. SALÉRIO Philippe

N° 04/2020

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

Monsieur Roland DAUTREY, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal du terme échu le 31 décembre 2019 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement signée avec l'US Raon qui permet, sous conditions de résultats sportifs (cf. article 4) et d'obligations comptables (cf. article 5), le versement des subventions ordinaire et spécifique au club. Une nouvelle convention d'objectifs et de financement également sous conditions de résultats sportifs et d'obligations comptables est proposée pour les années 2020, 2021 et 2022. En 2020, ce sont 49 000 € qui seront alloués dont 19 000 € de subvention ordinaire à verser en juillet 2020 et 30 000 € de subvention spécifique à régler pour moitié en janvier et l'autre moitié en juillet 2020.

L'Assemblée délibérante ainsi informée et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de financement,

D'approuver le versement des subventions spécifique et ordinaire au titre de l'année 2020 dans les conditions susdites. La dépense sera imputée sur l'article 6574 du budget communal de 2020, service 51, fonction 025.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,